

COMMUNE DE FROENINGEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Dolorès ALLENBACH, Marie DORI, Michel HARTMANN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Catherine MERKLE, Yves SCHUELLER, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Georges CLAERR à Georges HEIM
Jean-Marc EBMEYER à Yves SCHUELLER
Fanny HEIM à Sonia WERTH
Guylaine ILLAN à Dolorès ALLENBACH
Franck ROMANN à Michel HARTMANN

Le conseil municipal désigne Sonia WERTH secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017
- 2.- Urbanisme
- 3.- Travaux
- 4.- Indemnité des élus
- 5.- Recensement
- 6.- ONF
- 7.- Divers

Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2017 n'appelle pas de remarque.
Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – URBANISME

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- SOVIA à M et Mme RODI Lino, terrain rue des Romains
- Consort BANIECKI à M CHEGRI Samir, maison d'habitation 4 rue de Galvingue

➤ DECLARATION DE TRAVAUX

- PIONTEK Grégory : Création d'un mur de soutènement, 9, rue du Panorama
- M BARCHE : Abri de jardin, rue des Perdrix

➤ CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES RD EN AGGLOMERATION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COMMUNES HAUT-RHINOISES

Le Conseil Départemental a transmis à la Commune une proposition de convention concernant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de conclure la convention fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention.



POINT 3 – TRAVAUX

- **MAIRIE** : Michel HARTMANN informe le conseil municipal que les marchés ont été passés. La commission d'appel d'offre se réunira le 6 décembre pour procéder à l'ouverture des plis.

Les entreprises sont passées le jeudi 23 novembre pour procéder à une visite obligatoire avant dépôt des offres.

Mise en accessibilité du bâtiment mairie

Le maire rappelle les différentes phases des travaux d'accessibilité. Le montant des travaux pour cette opération est chiffré à 410 000 € HT

Le plan de financement de cette opération se présente ainsi

<u>DEPENSES</u>	410 000 € HT
	492 000 € TTC

RECETTES

Subventions	164 000 €
Fonds Propres	128 000 €
Emprunt	200 000 €
Total	492 000 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement
- Autorise le maire à solliciter les subventions et signer tous documents s'y rapportant
- Autorise le maire à signer les marchés afférant à cette opération.

- **ROUTE DEPARTEMENTALE** : Le maire informe le conseil municipal que la commune a passé commande à l'entreprise MSR pour la signalisation horizontale sur la RD18 V. La commune de HOCHSTATT en a fait de même

POINT 4 – INDEMINITES DES ELUS

Le maire informe le conseil municipal que début 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de 2 facteurs :



- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022,
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % depuis le 1er février 2017.

deux hypothèses ont pu alors se présenter :

- pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision, l'augmentation du montant des indemnités de fonction s'est fait automatiquement et n'a pas nécessité de nouvelle délibération ;
- pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération était nécessaire et il convenait alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice devrait intervenir en janvier 2019, suite à l'annonce récente du gouvernement de reporter d'un an l'application du protocole PPCR ;

La délibération prise par le conseil municipal, dans sa séance du 19/07/2016, fait quant à elle référence à l'indice 1015, par conséquent il est nécessaire de reprendre une nouvelle délibération accompagnée du tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Délibération

Vu la loi N°2016-1500 du 8 novembre 2016, dont l'article 5a modifié l'article L 2123-23

Vu le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 (JO du 27/01/2017)

Le conseil municipal , après délibération,

DECIDE

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints

Fonction	% de l'indice terminal
Maire	31 %
1 ^{er} Adjoint	8,25 %
2 ^{ème} Adjoint	8,25 %
3 ^{ème} adjoint	8,25 %

De déterminer la période de versement comme étant mensuelle

Les montants nécessaires sont inscrits au BP 2017 et sur les budgets à venir

POINT 5 – RECENSEMENT



L'INSEE a regroupé les communes par tranches pour le recensement de la population, en vertu de quoi, Froeningen devra procéder au recensement de sa population du 18 janvier au 17 février 2018. Il convient, pour cela, de recruter un coordonnateur et deux agents recenseurs.

Le maire propose la secrétaire de mairie, Isabelle RUST, comme coordonnateur, et Geneviève SARTORY et Sylvie ROMANN comme agents recenseurs. Il établira les arrêtés nécessaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de verser une indemnité fixe de 450 € brut par agent recenseur et pour le coordonnateur
- autorise le maire à signer tous documents afférents à cette décision.

POINT 6 – ONE

Sonia WERTH présente au conseil municipal le devis pour les travaux de coupe 2018. L'abattage, le débardage et le façonnage se feront parcelle 8i..

De plus, pour cette coupe 30 m³ seront transportés au parc à grumes d'Illfurth. Ce sont des arbres, en général, de très bonne qualité.

L'ensemble de ces prestations s'élève à 951 € HT.

Le conseil municipal adopte le devis de ces prestations.

POINT 7. - DIVERS

- le maire signale que l'armoire à livre fonctionne très bien. Déborah MARTINS est du même avis et a constaté une bonne rotation.
- Monsieur le maire exprime ses remerciements aux personnes présentes lors de l'installation officielle des trois corps de sapeurs-pompiers. Il fait de même pour ceux présents à l'inauguration de l'église rénovée et adresse ses félicitations aux personnes ayant préparé la salle ce jour là.
- Sonia WERTH rappelle que le 10 décembre aura lieu la fête des seniors. Elle donne les informations nécessaires au bon déroulement de la journée.
- Dolorès ALLENABCH et Sonia WERTH font un compte rendu de la commission école du 30 novembre 2017.
- Frédéric ZIMMERMANN souhaite apporter une remarque quant au déneigement de la montée de l'école de HOCHSTATT.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures



Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

de la COMMUNE de FROENINGEN

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Franck ROMANN	Adjoint		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Georges CLAERR	Conseiller		
Marie DORI	Conseillère		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		
Guylaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Catherine MERKLE	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		

